

## **LOPPSI 2 : pas en notre nom !**

Le projet de « *loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure* » (dite « *LOPPSI 2* ») est examiné cette semaine en deuxième lecture à l'Assemblée nationale.

Ce texte constitue un véritable fourre-tout, quasiment illisible pour les non-spécialistes. Mais loin d'être seulement un assemblage hétéroclite de dispositions techniques, il révèle une ligne politique très claire et particulièrement inquiétante : fichage, surveillance, contrôle, enfermement ! Les nouvelles valeurs de notre République seraient-elle : répression, exclusion, stigmatisation, suspicion ?

Au service d'un projet de société paranoïaque, cet énième fatras sécuritaire prévoit d'abord d'étendre considérablement les dispositifs de fichage et de vidéosurveillance (« *vidéoprotection* » en langage de communicant). Non contente de reconduire les fichiers de police et de gendarmerie actuels (STIC et JUDEX) – pourtant détournés de leurs objectifs initiaux, truffés d'erreurs, incontrôlables et, de fait, incontrôlés – la majorité UMP s'apprête à les interconnecter et à les étendre. Les données relatives à un suspect innocenté ne seront pas systématiquement effacées : pourront donc être maintenues dans ces fichiers dits « *d'antécédents* » des personnes qui, en réalité, n'en auront pas !

De même, alors que les pays anglo-saxons reviennent sur le dogme coûteux de son efficacité, en France l'objectif est d'accroître au maximum l'espionnage de l'espace public : les autorités pourront placer des dispositifs de vidéosurveillance pratiquement partout sur la voie publique ; toutes les entreprises privées pourront installer des caméras aux abords de leurs établissements ; les préfets pourront faire de même le long du parcours des manifestations.

Le projet comporte aussi, bien sûr, un imposant volet répressif. Ainsi, en guise de « *réponse* » aux difficultés de certaines familles, ses rédacteurs ont imaginé un « *couvre-feu* » pour les mineurs de moins de 13 ans – qui ne manquera pas d'engendrer des contrôles abusifs, un nouveau « *contrat de responsabilité parentale* » – qui renforcera la marginalisation de certains parents, et une procédure proche de la comparution immédiate devant le tribunal pour enfants, qui achèvera d'aligner la justice des mineurs sur celle des majeurs.

La création d'un délit de « *vente à la sauvette* », le sur-durcissement des peines pour les auteurs d'agressions ou de cambriolages à l'encontre de personnes âgées, l'introduction de confiscations automatiques en matière routière, l'invention de peines-planchers dès la première infraction, l'élargissement de la période de sûreté de 30 ans de réclusion à de nouveaux crimes ou encore l'extension des possibilités de placement sous surveillance électronique après l'exécution de la peine, complètent ce sombre tableau d'un droit pénal transformé en outil de communication politique au péril de nos principes, de nos libertés et du simple sens de la réalité.

On observe même un abandon par l'État de certaines de ses missions régaliennes, point d'orgue de l'idéologie libérale-sécuritaire : augmentation des pouvoirs de la police municipale ; création d'une milice policière baptisée « *réserve civile* » ; instauration d'un vague « *Conseil national des activités privées de sécurité* » qui entérine et annonce la privatisation croissante de la sécurité ; possibilité pour les agents des transports en commun d'expulser des voyageurs par la force.

Enfin, ce projet confie à l'autorité administrative de nouveaux pouvoirs d'atteinte aux libertés individuelles en dehors de tout contrôle judiciaire : filtrage des sites internet, expulsion des habitants de logements de fortune, dépistages contraints, ...

L'idéologie primaire et dangereuse qui a présidé à l'élaboration de ce texte n'est pas nouvelle. La LOPSI, la loi Perben, la loi sur la sécurité intérieure, la loi Perben 2, la loi sur la « *prévention* » de la délinquance, la loi sur la récidive, la loi sur les peines-planchers, la loi sur la rétention de sûreté, la loi sur la récidive criminelle, la loi sur les « *bandes* »... en sont les (in)dignes ancêtres. Chaque fois, l'objectif affiché est de lutter contre la criminalité, de protéger les citoyens, de créer les conditions du bien-être général. La réalité est tout autre : le « *sentiment d'insécurité* » augmente avec l'insécurité sociale et nos principes démocratiques se réduisent comme peau de chagrin.

Comme les précédents, ce texte s'annonce inefficace du point de vue des fins qu'il prétend atteindre, mais très efficace au regard de ses fins réelles : il nous prépare une société du Contrôle, fondée sur une stratégie de la tension particulièrement nette dans le discours guerrier prononcé le 30 juillet dernier par le chef de l'Etat à Grenoble.

Les organisations membres et partenaires du Collectif Liberté Egalité Justice (CLEJ), qui représentent de nombreux militants épris de liberté et de justice, alertent l'ensemble des citoyens sur le caractère à la fois inutile et inacceptable de ce projet de loi qui n'a pas donné lieu à un véritable débat public et qui, pourtant, devrait être bientôt adopté en leur nom, ...

Paris, le 5 octobre 2010.